Accès à la formation continue dans l'Union. Rapport

1997/2090(COS) - 15/01/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Susan A. WADDINGTON (PSE, RU) sur la formation continue, le Parlement européen se félicite de la communication de la Commission sur l'accès à la formation tout au long de la vie, qui analyse pour la première fois et confronte les différentes approches visant à favoriser l'accès des travailleurs à la formation continue dans les Etats membres. Le Parlement fait cependant observer que les rapports nationaux sur lesquels se fonde ce document ne contiennent pas, sur le plan quantitatif et qualitatif, des informations suffisantes sur ces mesures. C'est pourquoi, il demande l'adoption, au niveau de l'Union, d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs communs en vue d'établir un système permanent de surveillance et d'information sur l'accès à la formation continue (système associant Eurostat et le CEDEFOP). Il souligne la nécessité de surveiller les tendances du marché de l'emploi en vue d'identifier les changements nécessaires en matière de qualification des travailleurs et demande que le prochain rapport s'intéresse tout particulièrement aux conséquences des politiques de formation pour les femmes qui travaillent. Des recherches supplémentaires devraient également être menées, dans le prochain rapport, sur les formations mises à la disposition des chômeurs et travailleurs plus âgés. Des propositions concrètes devraient également être présentées en vue de diffuser et d'identifier les bonnes pratiques en la matière. Le Parlement demande aussi une plus grande association des partenaires sociaux aux initiatives concernant la formation professionnelle laquelle doit viser l'égalité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. Il insiste pour que la formation professionnelle soit rendue plus accessible aux femmes (notamment celles qui travaillent dans les PME) afin de leur fournir les compétences nécessaires pour profiter pleinement des nouvelles technologies. La Commission devrait, par ailleurs, renforcer ses initiatives en vue de lier formation continue et emploi. Il demande à cet égard une approche plus concertée entre les programmes liés au marché du travail (Fonds social européen) et les programmes liés à la formation (LEONARDO). Cette tendance devrait être prise en compte lors de la prochaine refonte des Fonds structurels. Enfin, il demande que les partenaires sociaux prennent des initiatives dans l'ensemble des domaines énoncés dans la résolution dans un délai raisonnable, faute de quoi, la Commission devrait prendre des mesures sur la base de l'article 127 du Traité d'Union européenne.